

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
THONVILLE EST

COMMUNE DE HAUTE-KONTZ

Elus 15
En fonction 15
Présents 10

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 mars 2024

Sous la présidence de Mme THILL Marie-Josée, MAIRE

Présents : Mme BARTHEL Myriam, M DEL PIZZO André, M SCHWEITZER Luc, Adjoint
Mme WELLENREITER Mireille, Mme FROMHOLTZ Edwige, Mme LEICK Emilie,
M CORNIBE Gérald, M DENECKER Cédric, M LAMBERT Cyril

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BERNARD Stéphanie, Mme JARBOT Aline,
M PERIGNON Lionel, M DANN Paul

Absent non excusé : M JILKA David

Secrétaire de séance : Mme WELLENREITER Mireille

1. COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET EAU 2023

Budget eau	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	24 763.13		8 992.00	33 755.13
Fonctionnement	33 726.17		-6 703.20	27 022.97
Total	58 489.30		2 288.80	60 778.10

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de **60 778.10 €**

a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ce jour, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **27 022.97 €**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNE 2023

Budget eau	Résultat clôture de l'exercice précédent 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-156 077.38		-18 982.48	-175 059.86
Fonctionnement	418 411.39	164 271.81	86 909.92	505 321.31
Total	262 334.01		67 929.44	330 261.45

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de **330 261.45 €**

b) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 ce jour, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de **273 966.56 €**

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. INDEMNITES ELUS

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base de calcul des indemnités de fonction est revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré, le faisant passer à 835 contre 830.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour le maintien de l'indice à 830.

4. TRANSPORT SCOLAIRE MERIDIEN

Madame Le Maire communique au Conseil Municipal le courrier de la Région grand Est relatif au transport méridien :

- Entrée en vigueur du nouveau règlement régional de transport ;
- Partenariat solidaire en termes de co-financement ;
- Nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport méridien à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 : les territoires voulant conserver un transport scolaire méridien assumeront les coûts kilométriques et le temps conducteur nécessaire à la réalisation du service, la Région prenant quant à elle la mise à disposition de l'autocar, les frais généraux et les kilomètres haut le pied qui constituent la part financière la plus importante (la Région fait le choix de supporter 90 % du coût de ce transport) ;
- Pour l'année scolaire 2020 – 2021, ce reste à charge pour le R.P.I.D aurait été de 3 445.67 € TTC.

Vu la nécessité de pérenniser le Regroupement Pédagogique Intercommunal Déconcentré à Haute-Kontz et Contz-lès-Bains avec le service de restauration scolaire à Haute-Kontz, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien du transport scolaire à la pause méridienne avec répartition des frais entre les 2 communes, et désigne la commune de Haute-Kontz porteuse de la future Convention.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 100 € au profit de l'Association « Une Rose un Espoir».

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 50 € au profit la Croix Bleue.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 150 € au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Val Sierckois.

Pour copie conforme,

HAUTE-KONTZ le 14/03/2024

Le Maire


THILL Marie-Josée



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 057-215703711-20240314-020024-DE

